

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **22 septembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_082 : MARCHES / MARCHÉ 2019/063 - ASSURANCES DES VÉHICULES À MOTEUR ET RISQUES ANNEXES - MODALITÉS DE NÉGOCIATION DU CONTRAT EN COURS ET RELANCE D'UNE NOUVELLE CONSULTATION

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Par délibération n° DEL_2019_119 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2019, la CABA relançait une consultation relative à l'assurance des véhicules à moteur et risques annexes suite à la résiliation à l'initiative du titulaire de ce lot.

Le marché attribué suite à cette consultation l'a été pour une durée de 5 ans de telle sorte que l'échéance de ce contrat corresponde avec celles des autres lots des prestations d'assurances dont la date de fin de contrat est fixé au 31 décembre 2024.

Par courrier en date du 21 juin 2022, le prestataire du contrat susdit nous informe de son souhait de résilier le marché au 31 décembre 2022 conformément aux dispositions du contrat à défaut d'accepter sa proposition d'avenant au contrat en cours.

Le prestataire justifie sa démarche par un rapport sinistres/cotisation de 97 %, précisant que depuis le début du contrat, le montant engagé (paiement + provision) pour indemniser l'ensemble des dommages s'élève à 155 178,67 € alors que la cotisation émise pour la période considérée au titre du contrat s'établit à 159 799,00 €. Il précise en outre que, sur

les 39 sinistres enregistrés, 27 engagent la responsabilité de la Collectivité pour un montant de 145 001,00 €.

Au vu de ces résultats, le prestataire propose de modifier les dispositions financières du contrat par une majoration de 60 % de la cotisation annuelle pour une couverture des risques identiques à ceux assurés à ce jour, à compter du 1^{er} janvier 2023. A défaut d'acceptation, le contrat sera résilié.

Le contrat comporte une formule de base et la prestation supplémentaire relative au bris de machine pour un montant annuel TTC de 72 744,18 € hors modalités de révision des prix. Sur cette base, la majoration proposée par le prestataire est de 43 646,41 € TTC soit un montant annuel porté à 116 390,69 € TTC.

Il vous est donc proposé, d'une part, que les services de la CABA engagent des échanges avec le prestataire sur les modalités d'évolution du contrat actuel, et d'autre part de lancer une nouvelle consultation afin de trouver un nouveau prestataire proposant une tarification inférieure pour des garanties qui pourraient être différentes tout en répondant aux besoins de la Collectivité.

Cette nouvelle consultation aboutirait à un contrat d'une durée de 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 avec, comme précédemment, une possibilité de résiliation annuelle sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois par l'une ou l'autre des parties. Cette durée de 2 ans permettrait de retrouver une échéance commune avec les autres marchés en cours de telle sorte que toutes les prestations d'assurances puissent être relancées de manière simultanée au second semestre 2024.

Au regard de la proposition du prestataire actuel et de notre forte sinistralité pour une durée de deux ans, l'estimation de cette prestation devrait être au maximum de 240 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son délégué à engager des échanges et signer l'avenant relatif aux modalités d'évolution du contrat en cours dans les formes et limites financières rappelées dans le rapport de présentation de la présente délibération ;
- de procéder à la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer dans les formes et limites financières rappelées dans le rapport de présentation de la présente délibération, le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.